



# La prise en charge des mineurs victimes par l'avocat : focus sur le recueil de la parole



Le jeudi 26 mars 2026  
De 9h à 13h



4 heures



Présentiel EFB



Acquisition des fondamentaux



Prise en charge collective FIF-PL

## Objectifs opérationnels :

- Identifier le rôle spécifique de l'avocat auprès du mineur victime tout au long de la procédure et sa valeur ajoutée
- Analyser les enjeux de la défense des mineurs victimes pour mieux les accompagner et recueillir leur parole

## Méthode pédagogique :

Méthode transmissive favorisant les échanges avec les participants

## Prérequis / Public visé :

Avocats

## Support pédagogique :

Remis en fin de formation si les intervenantes l'autorisent

## Questionnaires d'évaluation en fin de formation :

- Validation des acquis des participants
- Evaluation des objectifs opérationnels et recueil des appréciations

## Contenu de la formation

### 1<sup>ère</sup> PARTIE

#### La prise en charge des mineurs victimes par l'avocat

- L'enquête (*le droit à l'avocat, l'audition devant les services spécialisés, le recueil de preuves*)
- L'instruction
- L'audience pénale
- L'expertise

### 2<sup>ème</sup> PARTIE

#### Focus: le recueil de la parole de l'enfant

Présentation du travail en UAPED (*Protocole NICHHD et clinique du psycho traumatisme de l'enfant*)



#### Constance DEWAVRIN

Avocate au Barreau de Paris  
Associée du Cabinet NOVO Avocats



#### Dora BAZIN

Médecin responsable  
de l'Unité d'Accueil Pédiatrique  
Enfant en Danger de l'Hôpital Jean Verdier (Bondy)



#### Théa MAYOUX

Psychologue clinicienne, spécialisée en  
psychotraumatisme de l'enfant